

Vendredi 16 octobre 2020

Concernant le paiement des heures supplémentaires au personnel du GHH passé en 12 heures durant la première vague de l'épidémie

Durant cette période

8 150 heures supplémentaires rémunérées aux soignants

intervenant dans les unités COVID-19

et des congés préservés autant que possible.

En mars dernier, dans le contexte de la première vague COVID et suite au déclenchement du Plan Blanc, certains services ont été basculés sur des horaires en 12 heures.

Cette décision a permis la prise en charge des patients COVID dans des parcours dédiés, avec des effectifs renforcés.

Ce passage en 12 heures a concerné 208 personnes au GHH, en plus de ceux déjà en planning 12 heures.

Les cycles de travail, alors envisagés, ne prévoyaient ni RTT, ni récupération : ils anticipaient une saturation du capacitaire hospitalier telle qu'elle se produisait alors en région Ile de France et dans le Grand Est.

La baisse des autres activités médicales a permis que, sur les plannings en 12 heures mis en place, les cadres puissent ménager des temps de repos aux agents (RTT – Récupérations – Repos compensateurs).

En conséquence, les heures supplémentaires liées au COVID sur la période du 16 mars au 30 avril 2020 ont été moins nombreuses qu'anticipées, la charge de travail ayant été plus partagée.

De fait 58 personnes (sur les 208) n'en ont pas bénéficié car elles ont travaillé un nombre inférieur d'heures nécessaires pour obtenir un paiement en heures supplémentaires selon les règles de la fonction publique hospitalière.